



Direction des Opérations

Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A

8, AVENUE ROLAND GARROS - BP 40 245
F-33698 MERIGNAC CEDEX

<http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

SERVICE COMMERCIAL

☎ : 33 (0)5 57 92 56 68
Fax : 33 (0)5 57 92 56 69
✉ : sia-commercial@aviation-civile.gouv.fr

BUREAU NOTAM INTERNATIONAL

☎ : 33 (0)5 57 92 57 92
Fax : 33 (0)5 57 92 57 99
✉ : bni.sia@regis-dgac.net
AFTN : LFFAYNYX

**AIP SUP
016/09**

PUB : 22 JAN

**LIEU(X) : FIR PARIS (LFFF), FIR Brest (LFRR)
LFRB, LFRJ, LFRH, LFEC, LFRC, LFRK, LFRF, LFRL, LFRN, LFRT, LFAX,
LFOF, LFAJ, LFAS, LFOG, LFAO, LFOV, LFRM, LFOM, LFRW, LFOD**

VALIDITE : Du 10 au 12 Février 2009

OBJET : Création de 2 ZRT pour Exercice VOLFA 2009-01

1 DESCRIPTION

Exercice régional mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense français et étrangers (avions de combat, avions de transport tactique, aéronefs ravitailleurs et de détection aéroportée) évoluant en CAM, de jour, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes, nécessitant la création de deux zones réglementées temporaires.

2 NATURE DE L'ESPACE AERIEN

2.1 ZRT « ALPHA »

2.1.1 Limites latérales

Zone définie par les points suivants

49°02'30" N - 000°39'00" W

48°56'00" N - 000°12'30" W

48°56'00" N - 000°26'30" E

48°38'20" N - 000°26'15" E

47°17'13" N - 000°22'05" E

47°18'00" N - 000°55'07" W

47°29'13" N - 000°57'14" W

47°45'47" N - 001°04'34" W

47°51'08" N - 000°56'00" W

48°28'19" N - 000°56'00" W

48°28'50" N - 001°14'00" W

48°41'30" N - 001°20'30" W

48°50'30" N - 001°29'00" W

A l'exclusion du volume englobant les procédures publiés des AD d'ANGERS (LFJR) LE MANS (LFRM) ET LAVAL (LFOV) : Volume formé par deux cylindres reliés entre eux de 3.5 NM de rayon centrés sur les ARP et sur les Locator AS pour LFJR, LA pour LFOV et LM pour LFRM, 250 FT ASFC/5000 FT AMSL

2.1.2 Limites verticales

250 ft ASFC / FL 115.

2.1.3 Dates et heures d'activité

Le mardi 10 février 2009 de 14h00 à 15h30

Le mercredi 11 février 2009 de 09h30 à 11h00.

Report :

- mercredi 11 février 2009 de 14h00 à 15h30

- jeudi 12 février 2009 de 09h30 à 11h00.

2.2 ZRT « BRAVO »

2.2.1 Limites latérales

Zone définie par les points suivants

48°56'00" N - 000°26'30" E

49°00'00" N - 001°01'00" E

48°41'00" N - 001°17'30" E

48°39'00" N - 001°16'00" E

48°38'30" N - 001°10'00" E

48°32'18" N - 001°08'00" E

48°27'30" N - 000°53'00" E

48°38'29" N - 000°25'52" E

2.2.2 Limites verticales

250 ft ASFC / 2500 ft AMSL.

2.2.3 Dates et heures d'activité

Le mardi 10 février 2009 de 14h00 à 15h30.

Report :

- mercredi 11 février 2009 de 14h00 à 15h30

2.3 Statut

Zones réglementées temporaires (ZRT), qui lorsqu'elles sont actives, se substituent aux statuts des espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

2.4 Conditions de pénétration

CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- aéronefs participant à l'exercice,

- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions, après notification avec préavis de 10 MIN auprès du Centre de Détection et de Contrôle Cinq Mars La Pile (RAKI) soit par l'équipage soit via le Détachement Civil de Coordination (§6.2).

2.5 Gestionnaire

CDC Cinq Mars La Pile ou CDC de remplacement.

2.6 Services rendus

Information de vol, alerte et assistance en vol par le Centre de Détection et de Contrôle (CDC) de Cinq Mars La Pile (ou CDC de remplacement) selon portée radio.

3 ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

Des activités complémentaires sont programmées dans les espaces aériens suivants :

3.1 Espace supérieur

- TSA 8 A et B,

- TSA 10 C et EPT FR27 (Emplacement Préférentiel de Travail, Système de Détection et de Contrôle Aéroporté),

- le mardi 10 février 2009 de 14h00 à 15h30,

- le mercredi 11 février 2009 de 09h30 à 11h00.

Report :

- le mercredi 11 février 2009 de 14h00 à 15h30,

- le jeudi 12 février 2009 de 09h30 à 11h00.

3.2 Espace inférieur**3.2.1 LF-R 7 A et B :**

Avec en particulier des missions de ravitaillement sur l'axe Patricia.

- le mardi 10 février 2009 de 14h00 à 15h30
- le mercredi 11 février 2009 de 09h30 à 11h00.

Report :

- le mercredi 11 février 2009 de 14h00 à 15h30
- le jeudi 12 février 2009 de 09h30 à 11h00.

3.2.2 Activités de parachutage

Des activités de parachutage se dérouleront sur l'aérodrome de DREUX SENONCHES centrées sur 48°38'40"N-001°05'00"E à 1500 ft AAL max (Voir NOTAM à paraître)

- le mardi 10 février 2009 de 14h00 à 15h30

Report :

- le mercredi 11 février 2009 de 14h00 à 15h30

4 DISPOSITIONS PARTICULIERES**4.1 Modification des voies aériennes :**

Le plancher des tronçons de voies aériennes (citées infra) qui sont inclus dans les limites globales de la ZRT est relevé au FL115 durant l'exercice:

- R111 entre CAN et LGL
- H490 entre SENLO et LGL
- R491 entre KOKOS et LGL
- R 52 entre SAMPO et CAEN
- R 50 entre BETOG et CAEN
- R9 entre DINARD et LGL
- V1 entre DOLDE et BOBSA
- A361 entre REN et EVX
- A532 entre ROLEN et KURIS
- A5 entre LGL et VALAX
- A53 entre RONAX et ANG
- T15 entre SABLE et KURIS
- H12 entre SABLE et TABIL
- H34 entre LUMAN et NTS
- V30 entre VALAX et ANIGU.
- J55 entre LUTIL et LGL
- A34 entre LISEU et BOBSA
- H20 entre EVRUK et BOBSA
- R492 entre VIREX et DIN
- Z57 entre LATNO et GONEK

4.2 Aérodrômes fermés :

- LFAS Falaise
- LFOG Flers,
- LFAJ Argentan,
- LFOL L'Aigle,
- LFAO Bagnoles,
- LFOF Alençon,
- LFAL La Flèche,

4.3 Activités suspendues pendant la durée de l'activation des ZRT**4.3.1 Zones dangereuses et réglementées:**

- LF-D 507 Radon,
- LF-D 574A/B Auvours,
- LF-R 156 Auvours,
- LF-D 597 St Jean de Linières,
- LF-R 28 Angers-Marcé.

4.3.2 Activités de parachutages :

- n° 246 Piace,
- n° 276 Laval-Entrammes A/D,
- n° 510 Aron-lieu dit aéroferme.

4.3.3 Activités de voltige :

- n° 6330 Alençon-Valframbert,
- n° 6353 Laval-Entrammes A/D,
- n° 6362 Angers-Marcé A/D,
- n° 6363 Durtal.

4.3.4 Utilisation des aérodromes d'ANGERS, LAVAL et LE MANS en IFR

L'utilisation des procédures IFR sur les aérodromes ci-dessus est possible sous réserve d'un préavis établi par l'utilisateur auprès des organismes ATS concernés.

5 INFORMATION DES USAGERS

L'activité réelle est connue de :

PARIS INFO	129.625 Mhz
BREST ACC/FIC	134,200 Mhz / 122,800 Mhz
NANTES INFO	129.875 Mhz
RENNES INFO	134.000 Mhz / 124.900 Mhz
SEINE INFO	134,875 Mhz
RAKI	143.550 Mhz / 119.700 Mhz
RIESLING	143.550 Mhz / 119.700 Mhz.
EVREUX APP/TWR	118.125 Mhz / 125.375 Mhz

6 ORGANISMES A CONSULTER**6.1 Avant l'exercice**

Commandement des Forces Aériennes -Metz :
CFA /EMPLOI/ Bureau Entraînement Exercices/ Division Synthèse
Tél. : 03 87 63 11 15 poste 26563.

6.2 Pendant l'exercice

Centre National des Opérations Aériennes (CNOA) de Lyon /Conduite
Tél. : 04 78 14 31 35.

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq Mars La Pile
Tél. : 02 47 96 28 63 – 02 47 96 28 87
Détachement Civil de Coordination (DCC).
Tél : 02 47 96 33 15 ou 02 47 96 28 41.

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) Drachenbronn
Tél : 03 88 94 58 03.

